



# Benchmark du régime Frais de Santé de l'UCANSS

CPP du 25 septembre 2012



**Dinis PIRES** *Manager*  
dpires@winter-associes.fr

**Florian BOCOGNANO** *Actuaire Confirmé*  
fbocognano@winter-associes.fr

**WINTER**  
& ASSOCIÉS



- ❑ Les salariés de **l'UCANSS** bénéficient d'une couverture complémentaire Frais de Santé, assurée par **l'AG2R, MALAKOFF MEDERIC** et **l'UNPMF**.
- ❑ Dans le cadre de la revalorisation des prestations forfaitaires indiquée dans l'accord collectif, l'UCANSS a souhaité situer son régime par rapport à d'autres régimes de Branche.
- ❑ Afin de permettre à la CPP d'orienter sa réflexion en la matière, celle-ci souhaite disposer d'un **benchmark** du régime Frais de Santé.
- ❑ Dans le cadre de sa mission de suivi, WINTER a effectué ces travaux pour la CPP.

## SOMMAIRE

Benchmark du régime  
Frais de Santé de  
l'UCANSS

1. Benchmark du régime Frais de Santé
  - 1.1. Architecture des régimes étudiés
  - 1.2. Comparaison des garanties
2. Préconisation et perspectives d'évolution

# 1. Benchmark du régime Frais de Santé de l'UCANSS



## 1.1. Architecture des régimes étudiés

### ❖ Régime de l'UCANSS – Caractéristiques du régime

- ❑ Le contrat est géré par **l'AG2R, MALAKOFF MEDERIC** et **l'UNPMF**.
- ❑ Les bénéficiaires du régime considérés pour cette analyse sont les **salariés des** organismes de la Sécurité Sociale.
- ❑ Le régime prévoit une **adhésion obligatoire** pour le salarié et ses ayants droit à charge socialement et une adhésion facultative pour ses ayants droit non à charge.
- ❑ La cotisation a une structure **Isolé / Famille**.

# 1. Benchmark du régime Frais de Santé de l'UCANSS



## 1.1. Architecture des régimes étudiés

### ❖ Régime de l'UCANSS – Caractéristiques du régime

- ❑ Dans le cadre de ce benchmark, les régimes ont été étudiés au regard :
  - ✓ d'un **salarié seul** ;
  - ✓ d'un **salarié et sa famille**.
- ❑ Les structures familiales des régimes étudiés sont différentes entre elles et diffèrent parfois de celle de l'UCANSS. Afin de comparer la cotisation sur une même base, il a ainsi été retenu de **reconstituer une « famille »** au sens social à partir des statistiques relatives à l'UCANSS et des statistiques nationales.
- ❑ La cotisation retenue pour couvrir le salarié et sa famille correspond à l'addition de :
  - ✓ la cotisation adulte obligatoire ;
  - ✓ **3,4 %** de la cotisation conjoint (**3,4 %** correspondant à la moyenne des conjoints adhérents de l'UCANSS) ;
  - ✓ La cotisation enfant (moyenne nationale de **1** enfant par salarié).

WINTER  
& ASSOCIÉS

# 1. Benchmark du régime Frais de Santé de l'UCANSS



## 1.1. Architecture des régimes étudiés

### ❖ Régime de l'UCANSS – Caractéristiques des régimes étudiés

□ Les régimes retenus pour l'étude du benchmark ont les caractéristiques suivantes :

Structure des régimes étudiés	UCANSS	Régime A	Régime B *	Régime C *	Régime D	Régime E	Régime F *	Régime G
Structure de cotisation	Isolé / Famille	Isolé	Uniforme	Isolé	Isolé / Famille	Isolé / Famille	n.c.	Adulte / Enfant
Assiette de cotisation	Forfait + % du salaire (limité à la TA)	Forfait	% du salaire	Forfait	% du PMSS	% du salaire (limité à la TA)	n.c.	Forfait
Adhésion	Obligatoire salarié + famille	Obligatoire salarié Ayants droit facultatif	Obligatoire salarié + famille	Obligatoire salarié Ayants droit facultatif	Obligatoire salarié + famille	Obligatoire salarié + famille	n.c.	Obligatoire salarié Ayants droit facultatif
Population couverte	Ensemble du personnel 244 000 bénéficiaires	Ensemble du personnel	Ensemble du personnel	Ensemble du personnel	Ensemble du personnel	Agents statutaires 160 000 bénéficiaires	Ensemble du personnel	Ensemble du personnel
Bénéficiaires	Famille au sens social	Salarié seul et ayants droit facultatifs	Famille au sens social	Salarié seul et ayants droit facultatifs	Famille au sens social	Famille au sens social	Famille au sens fiscal	Salarié seul et ayants droit facultatifs
Commentaires			Option proposée		Option proposée			

\* Les cotisations sont inconnues à ce stade

# 1. Benchmark du régime Frais de Santé de l'UCANSS



## 1.2. Comparaison des garanties

### ❖ Principe de l'étude

- ❑ Il n'existe pas de formalisme unique dans l'écriture des grilles de garanties, ce qui rend difficile une comparaison automatique :
  - ✓ comparaison d'un **pourcentage de la BR** contre un **pourcentage du PMSS** par exemple ;
  - ✓ comparaison d'un régime **Sécurité Sociale incluse** et **au-delà de la Sécurité Sociale**.
- ❑ Il est nécessaire de rattacher le montant de la cotisation aux niveaux de couverture servis (**rapport qualité / prix**).

# 1. Benchmark du régime Frais de Santé de l'UCANSS



## 1.2. Comparaison des garanties

### ❖ Principe de l'étude

- ❑ Dans ce cadre, il a été décidé d'étudier les remboursements qu'offrent les différents régimes de Branche sur des **cas pratiques** relatifs aux **principaux postes du régime Frais de Santé**.
- ❑ Les tarifs des actes médicaux considérés ont été choisis de manière à mettre en valeur les écarts de couverture : ils sont **dans la moyenne haute des prix moyens du marché**.
- ❑ Les postes choisis correspondent aux **principaux postes** de remboursement d'un régime Frais de Santé ou aux postes présentant traditionnellement des remboursements insuffisants.
- ❑ Ainsi, les postes du régime UCANSS engendrant généralement **peu de dépassement** (Pharmacie, Radiologie, Analyses,...), n'ont pas été retenus pour l'étude.

WINTER  
& ASSOCIÉS



# 1. Benchmark du régime Frais de Santé de l'UCANSS



## 1.2. Comparaison des garanties

### ❖ Principe de l'étude

□ Les remboursements étudiés sont :

- ✓ Consultation de **médecin généraliste** (Conventionné, Secteur 2, dans le parcours de soins) ;
- ✓ Consultation de **médecin spécialiste** (Conventionné, Secteur 2, dans le parcours de soins) ;
- ✓ **Soins dentaires** (Déviation d'une prémolaire) ;
- ✓ **Prothèse dentaire** (Couronne céramo-métallique) ;
- ✓ Paire de **lunettes** (2 verres progressifs + monture) ;
- ✓ Séjour en **chambre particulière** (2 nuits) dans le cadre d'une **hospitalisation** (opération de l'appendicite) ;
- ✓ **Prothèse auditive** ;
- ✓ **Appareillage** (semelle orthopédique).

# 1. Benchmark du régime Frais de Santé de l'UCANSS



## 1.2. Comparaison des garanties

### ❖ Principe de l'étude

□ Pour chaque acte étudié, le montant des dépenses engagées par le salarié est ventilé en fonction de la source de financement :

- ✓ remboursement de la **Sécurité Sociale** ;
- ✓ remboursement de la **complémentaire** ;
- ✓ **reste à charge** pour le salarié.

□ Exemple d'un médecin généraliste :

Ventilation des remboursements	Décomposition en Montant	Décomposition en Pourcentage
Remboursement SS	15,10 €	43%
Remboursement complémentaire	16,10 €	46%
Reste à charge	1,00 € de participation forfaitaire	3%
	2,80 €	8%
Frais réels	35,00 €	100%

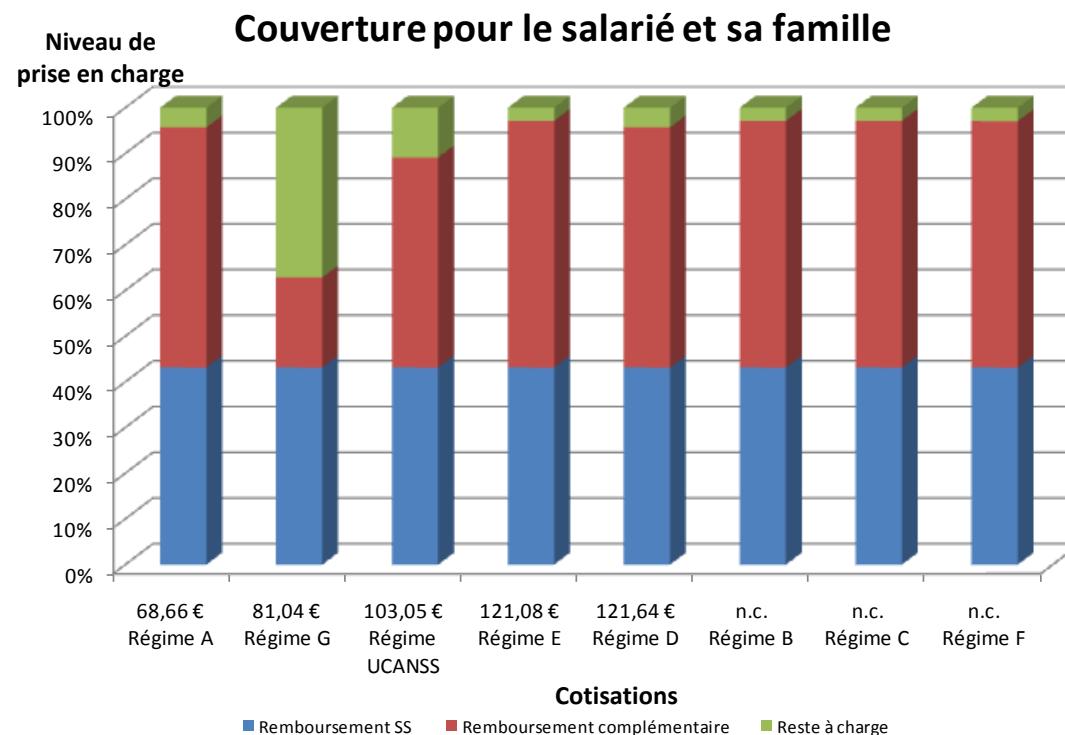
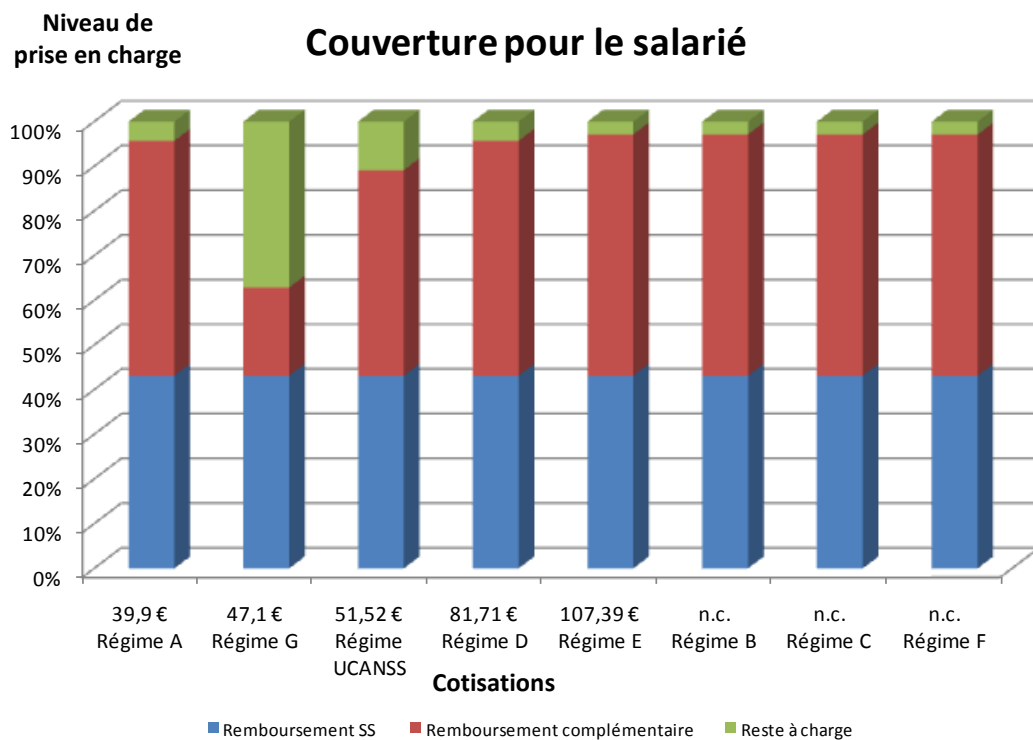
WINTER  
& ASSOCIÉS

# 1. Benchmark du régime Frais de Santé de l'UCANSS



## 1.2. Comparaison des garanties

### ❖ Couverture d'un médecin généraliste à 35 €

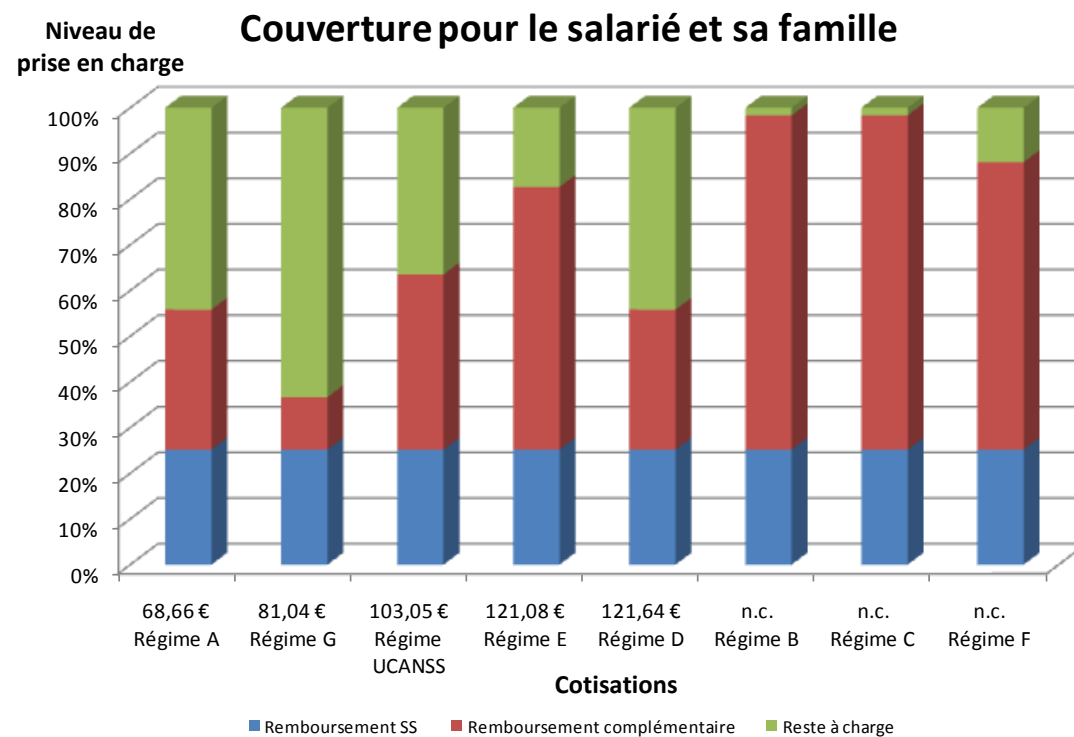
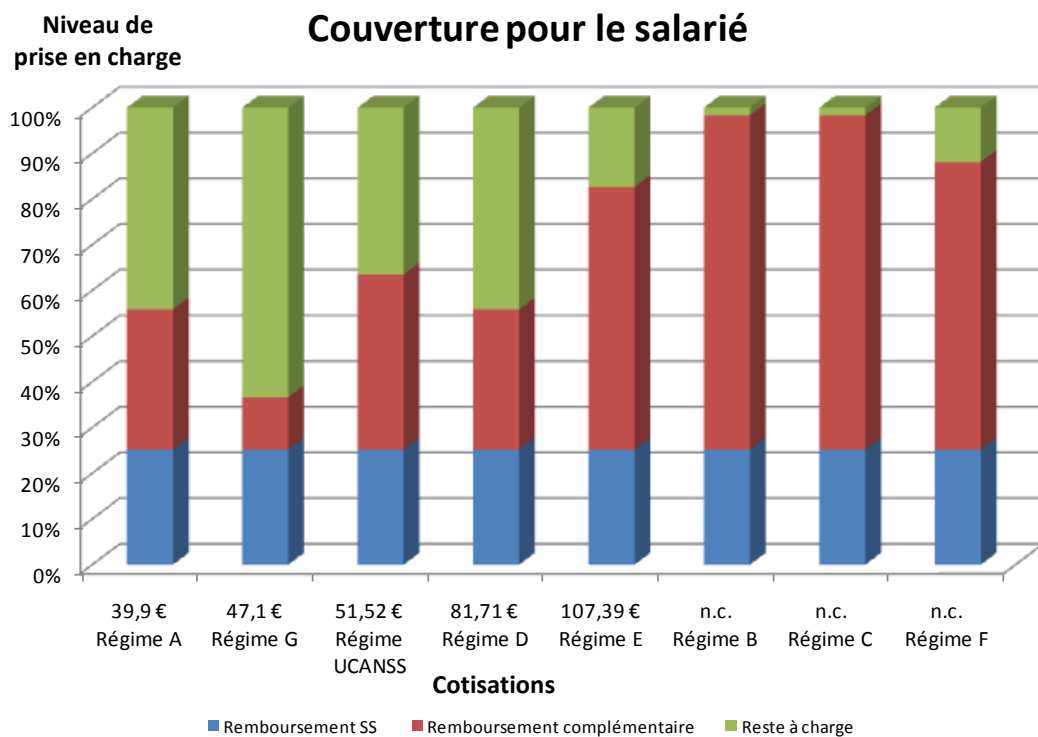


# 1. Benchmark du régime Frais de Santé de l'UCANSS



## 1.2. Comparaison des garanties

### ❖ Couverture d'un médecin spécialiste à 60 €

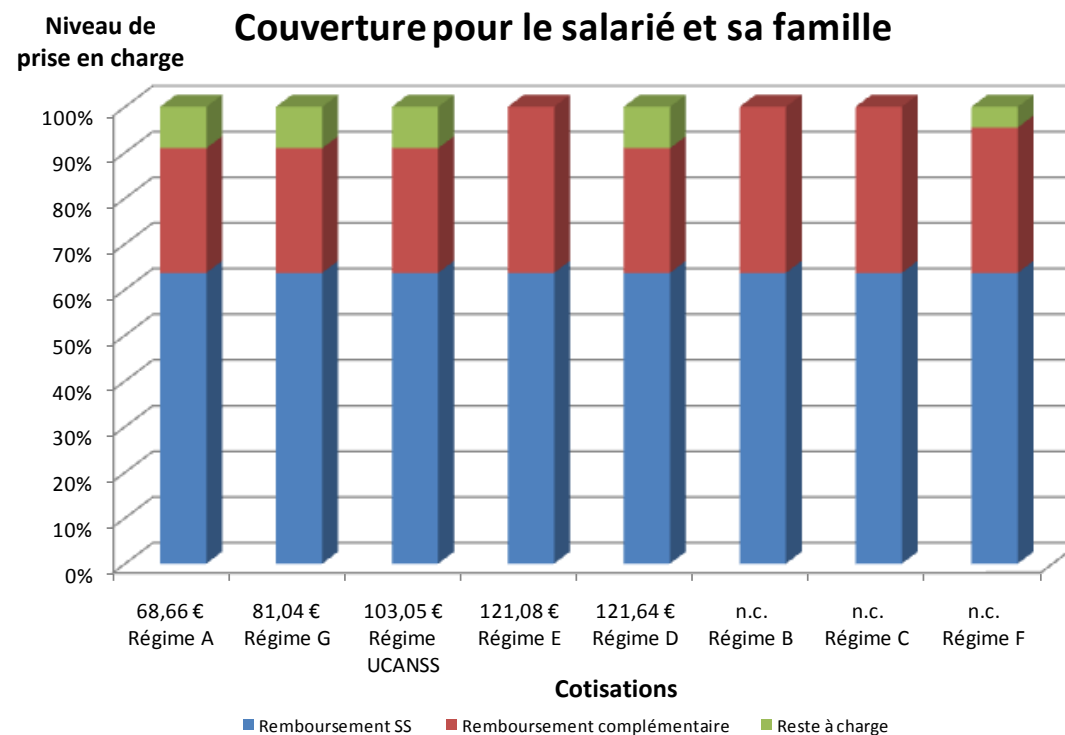
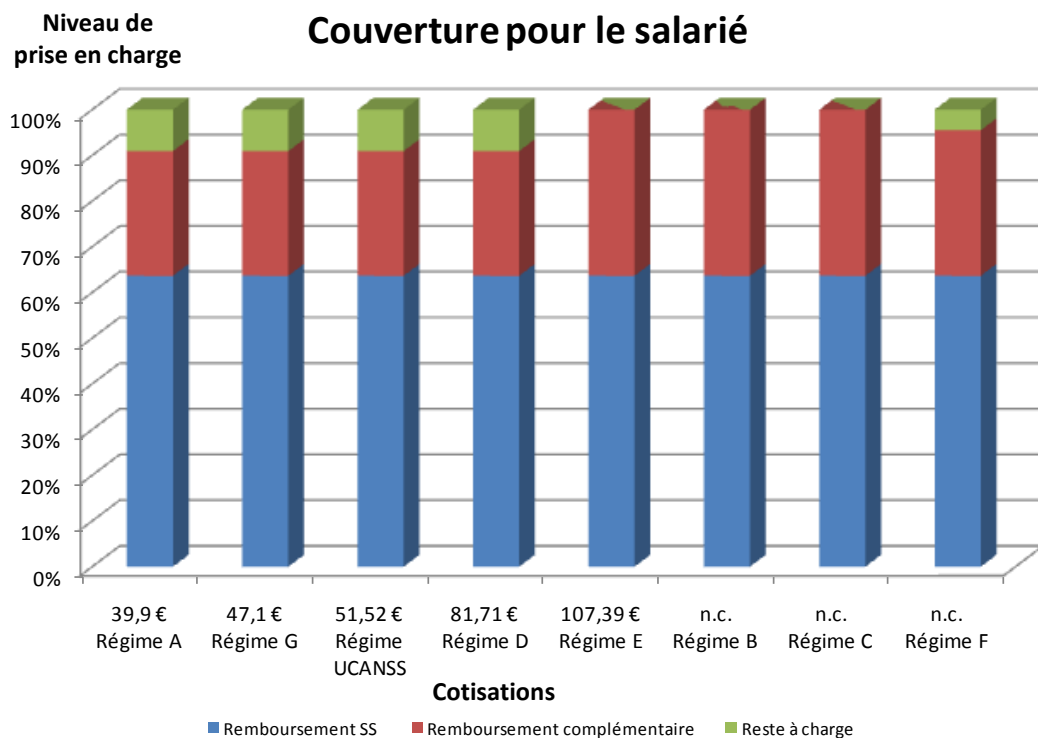


# 1. Benchmark du régime Frais de Santé de l'UCANSS



## 1.2. Comparaison des garanties

### ❖ Couverture pour des soins dentaires : déviation d'une prémolaire à 53 €



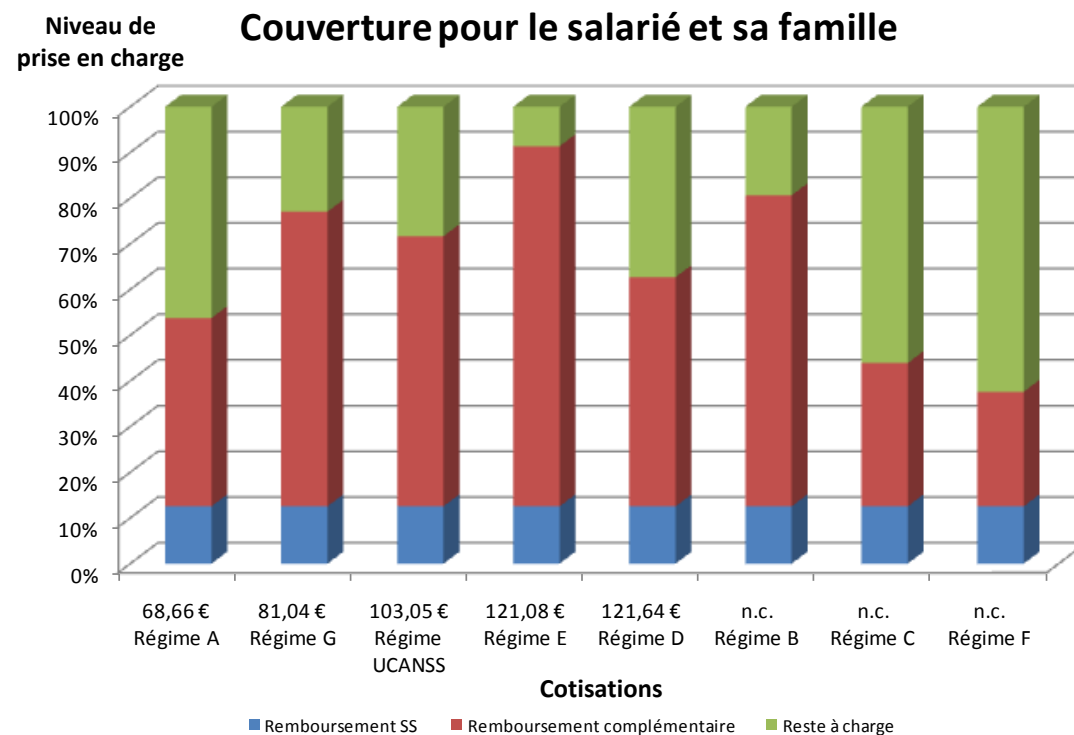
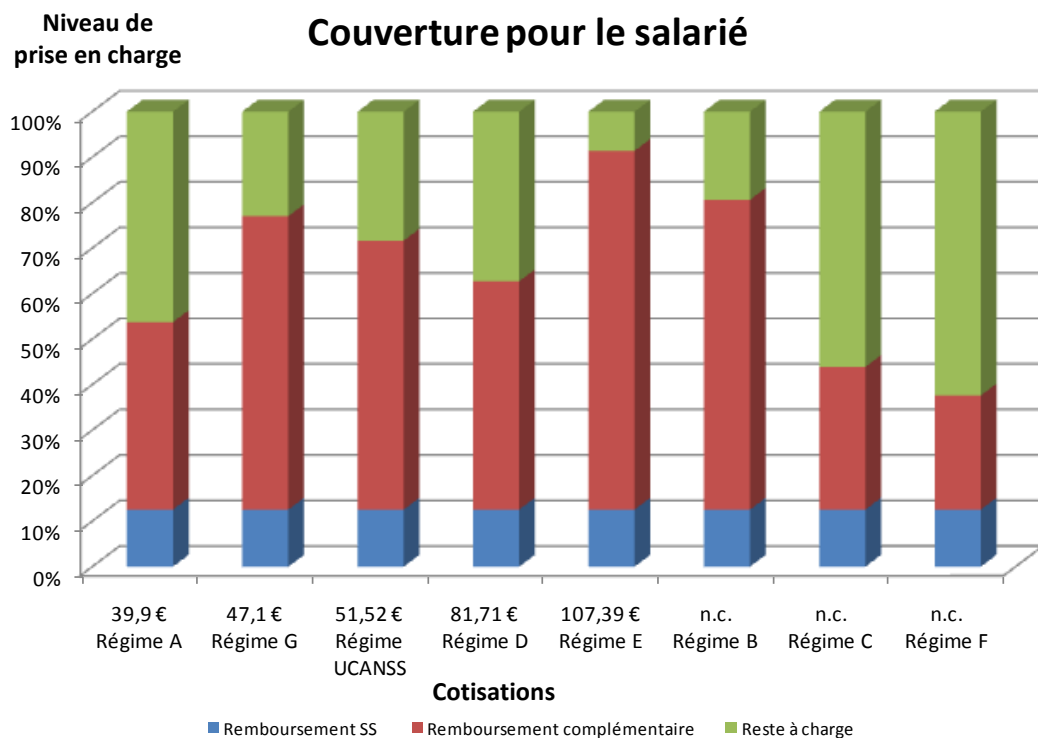
❑ Les remboursements sur le poste « **soins dentaires** » n'engendrent généralement **pas de fort dépassement**.

# 1. Benchmark du régime Frais de Santé de l'UCANSS



## 1.2. Comparaison des garanties

### ❖ Couverture d'une prothèse dentaire à 600 €

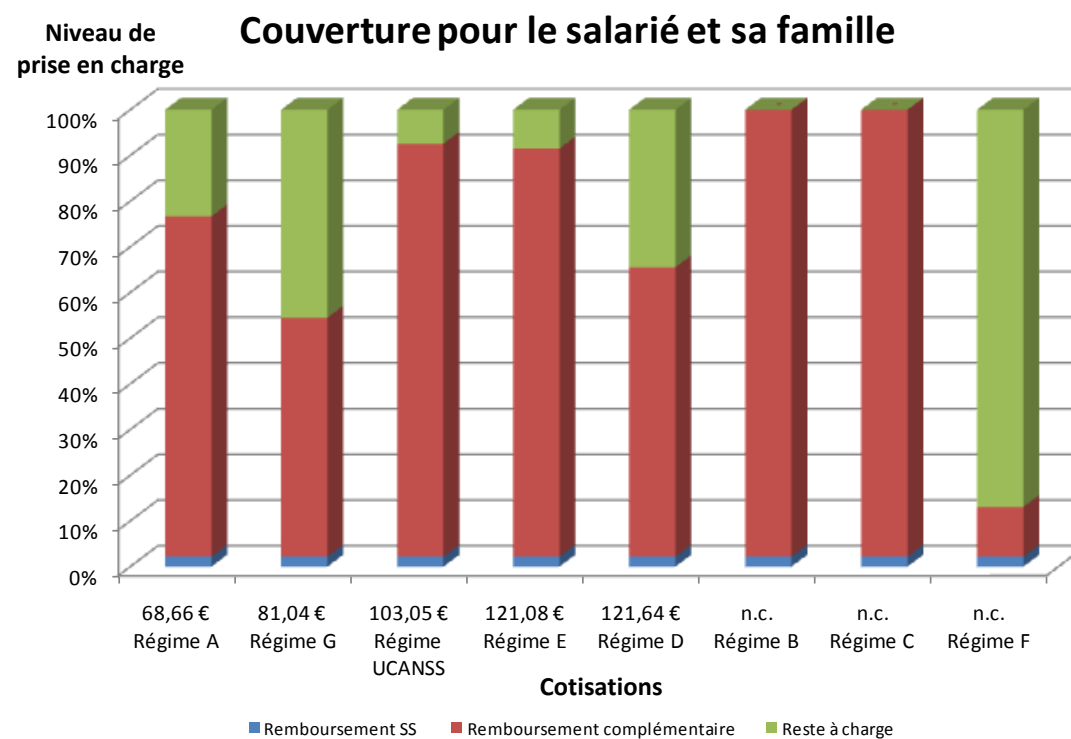
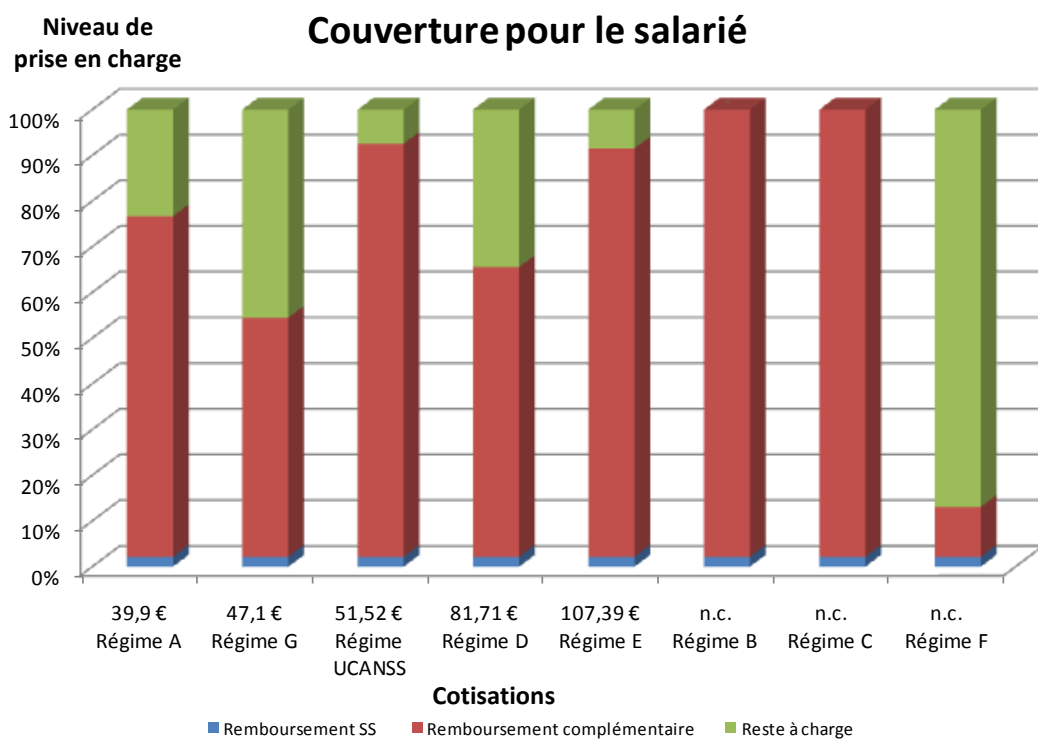


# 1. Benchmark du régime Frais de Santé de l'UCANSS



## 1.2. Comparaison des garanties

### ❖ Couverture pour une paire de lunettes (verres + monture) à 650 €



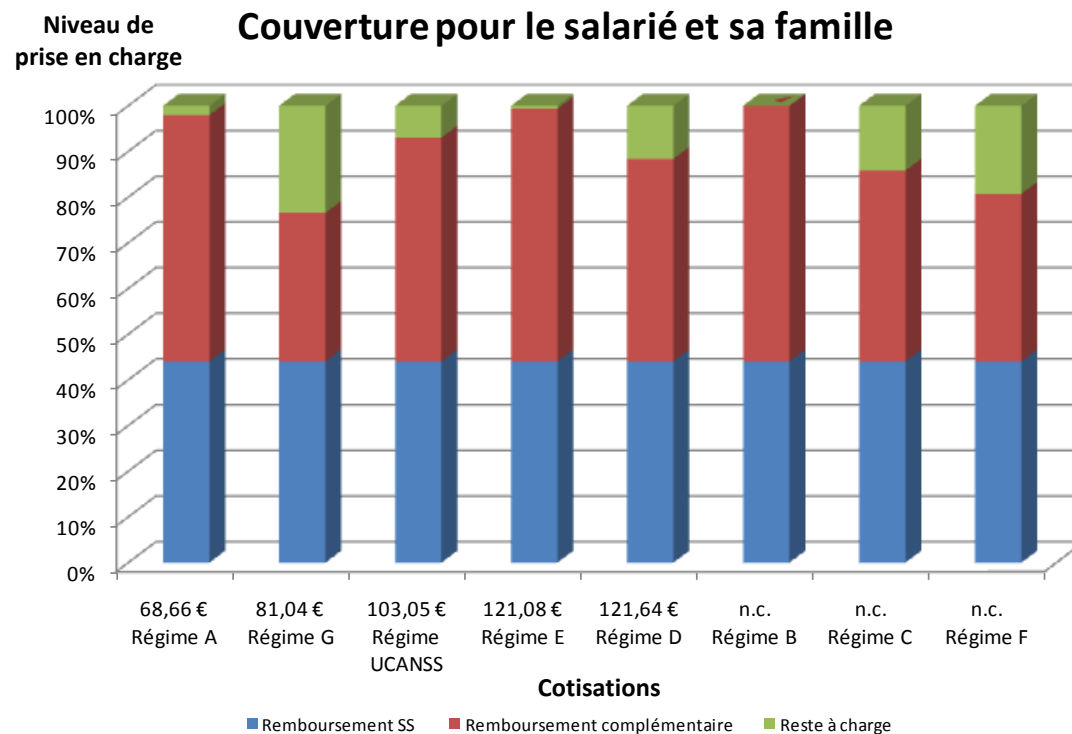
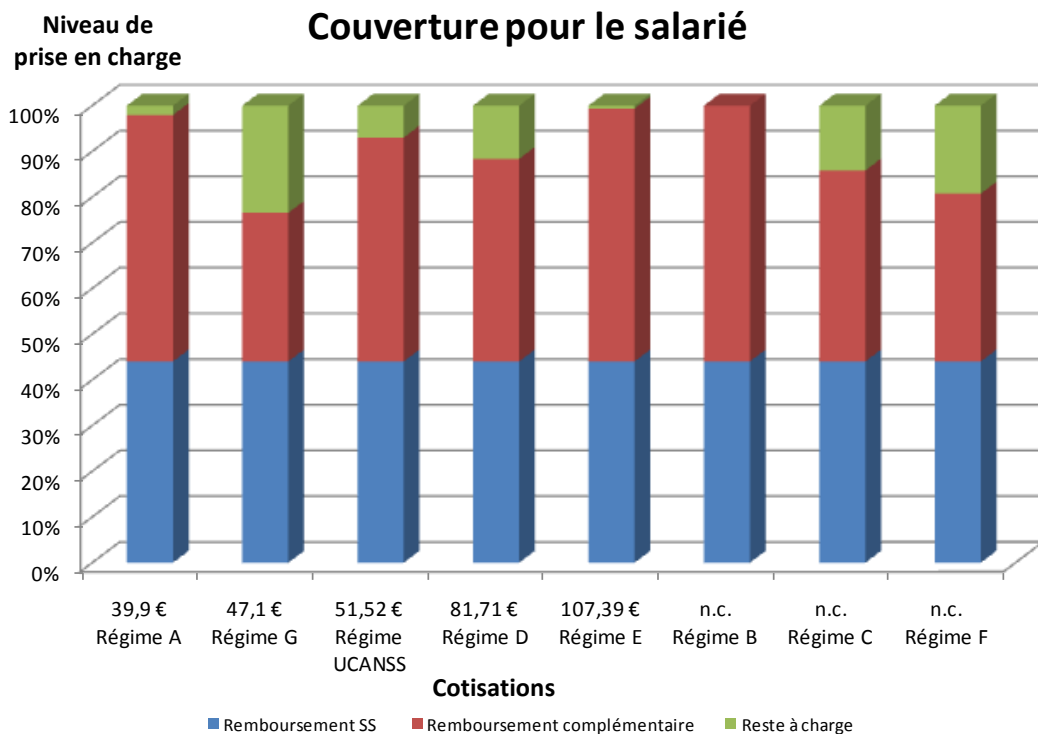
☐ Le régime UCANSS propose des garanties **haut de gamme** sur les verres et **milieu de gamme** sur les montures. Cette garantie permet de rembourser plus de 80 % des frais réels engagés.

# 1. Benchmark du régime Frais de Santé de l'UCANSS



## 1.2. Comparaison des garanties

- ❖ Couverture pour une hospitalisation (2 nuits en chambre particulière à 130 € et une opération de l'appendicite à 300 €)



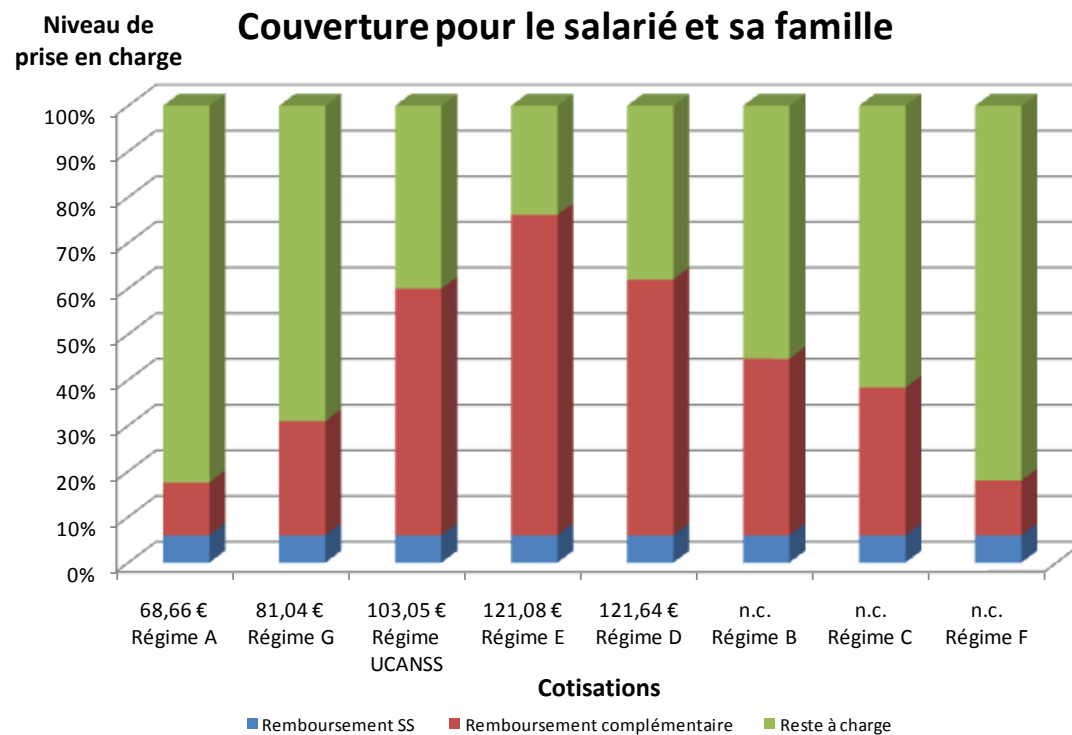
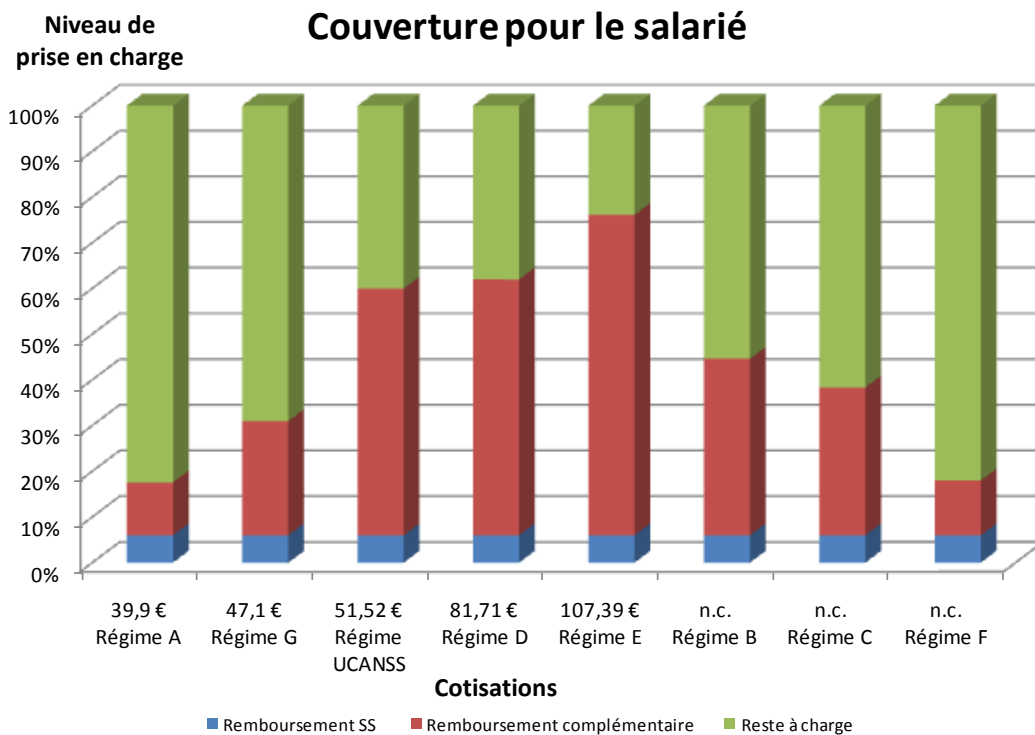


# 1. Benchmark du régime Frais de Santé de l'UCANSS



## 1.2. Comparaison des garanties

### ❖ Couverture pour une prothèse auditive à 2 000 €

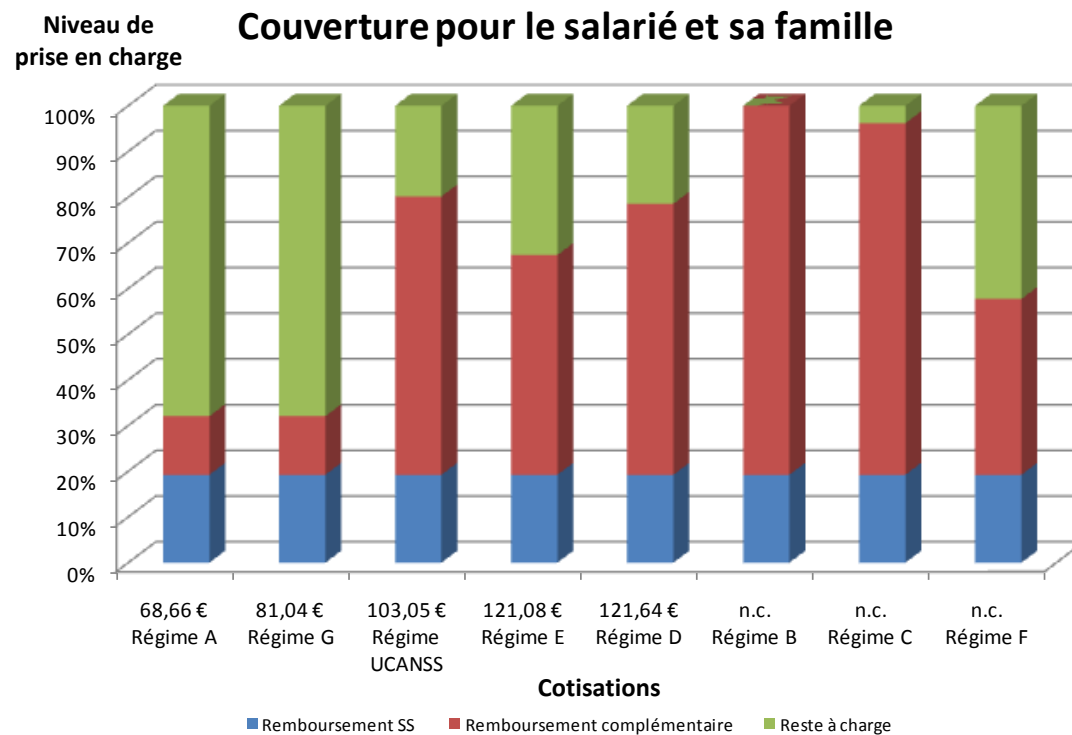
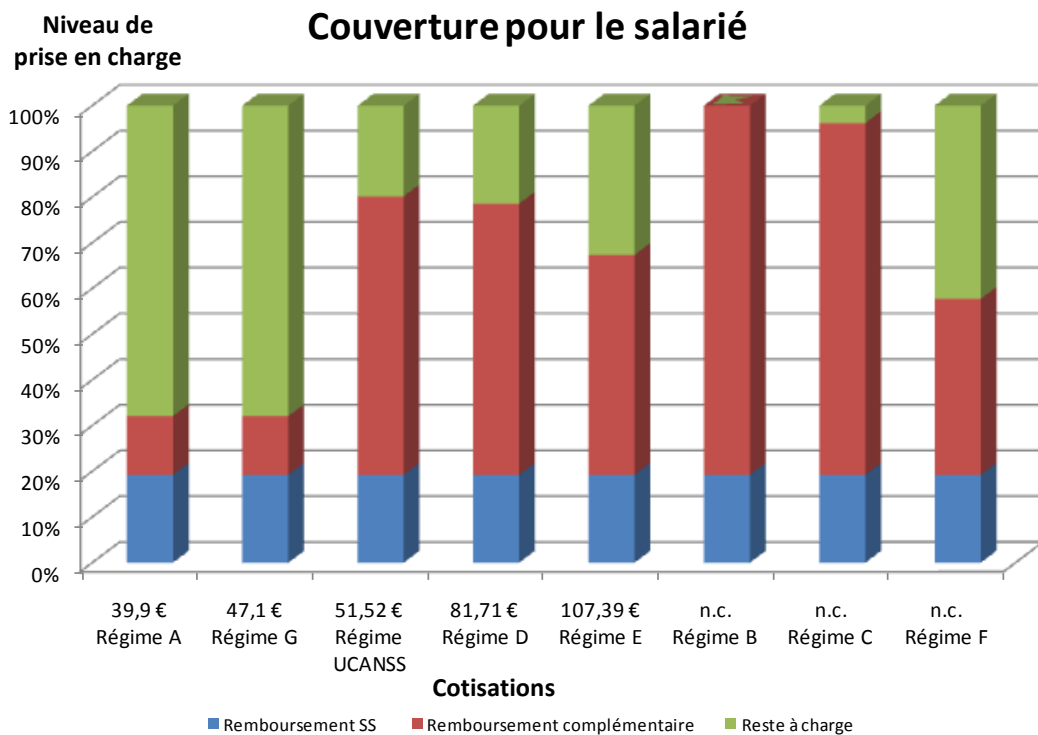


# 1. Benchmark du régime Frais de Santé de l'UCANSS



## 1.2. Comparaison des garanties

### ❖ Couverture pour un appareillage (semelle orthopédique) à 90 €



# 1. Benchmark du régime Frais de Santé de l'UCANSS



## 1.2. Comparaison des garanties

### ❖ Garanties « innovantes »

- ❑ S'agissant des garanties innovantes, les régimes proposent les garanties suivantes :
  - ✓ régime A : **détartrage annuel complet, vaccination** ;
  - ✓ régime B : l'**ostéodensitométrie osseuse**, la **chirurgie laser**, **détartrage annuel complet**, certains **vaccins** non remboursés par la Sécurité Sociale, la **médecine douce** (acupuncteur, ostéopathe, chiropracteur,...) ;
  - ✓ régime C : la **chirurgie laser**, **et l'ensemble des actes de prévention prévus par l'arrêté du 8 juin 2006** ;
  - ✓ régime D : aucune ;
  - ✓ régime E : la **parodontie**, la **chirurgie laser**, l'**ostéodensitométrie osseuse**, certains **vaccins** non remboursés par la Sécurité Sociale, la **médecine douce** (acupuncteur, ostéopathe, chiropracteur,...) et la **pilule contraceptive** ;

# 1. Benchmark du régime Frais de Santé de l'UCANSS



## 1.2. Comparaison des garanties

### ❖ Garanties « innovantes »

- ❑ S'agissant des garanties innovantes, les régimes proposent les garanties suivantes :
  - ✓ régime F : l'**ostéodensitométrie osseuse**, **dépistage de l'hépatite B** ;
  - ✓ régime G : **fécondation in vitro**, **l'amniocentèse** non remboursée mais prescrite, la **chirurgie laser**, la **médecine douce** et le bilan diététique ;
  - ✓ le régime de l'UCANSS prévoit quant à lui les garanties suivantes : la **chirurgie laser**, la **contraception** médicalement prescrite **et l'ensemble des actes de prévention prévus par l'arrêté du 8 juin 2006**.

# 1. Benchmark du régime Frais de Santé de l'UCANSS



## 1.2. Comparaison des garanties

### ❖ Synthèse - prestations

- ❑ La couverture Frais de Santé proposée par l'UCANSS correspond à un régime couvrant en moyenne 91,8 % des frais réels engagés avec néanmoins un bémol sur les prestations « Consultations et visites de médecins spécialistes » avec des dépassements plus importants (secteur 2).
- ❑ Par rapport aux autres régimes retenus pour l'étude, la **couverture** du régime UCANSS se situe dans la **moyenne haute en terme de prestations**.

# 1. Benchmark du régime Frais de Santé de l'UCANSS



## 1.2. Comparaison des garanties

### ❖ Synthèse - cotisations

- ❑ Par ailleurs, la cotisation « **Isolé** » (correspondant à celle du salarié seul) fait partie des cotisations connues les **plus faibles** du périmètre de l'étude.
- ❑ S'agissant de la cotisation couvrant **le salarié et sa famille**, celle-ci fait également partie des cotisations connues les **plus faibles** du périmètre d'étude.
- ❑ Ces cotisations paraissent être **en phase** avec la consommation des salariés de l'UCANSS (cotisation peu élevée pour une couverture de qualité moyenne gamme voire haut de gamme).

# 1. Benchmark du régime Frais de Santé de l'UCANSS



## 1.2. Comparaison des garanties

### ❖ Synthèse - participation employeur

- ❑ Sur le marché, il est constaté que la participation employeur pour des régimes de Frais de Santé se situe entre **50 et 60 % de la cotisation** totale du salarié (étude du CTIP de 2009).
- ❑ Le régime UCANSS prévoit une cotisation « Isolé » obligatoire s'élevant à **1,582 % du salaire et 0,656 % du PMSS**. Sur ce montant, l'employeur participe à hauteur de **50 % de la cotisation**.
- ❑ Le budget consacré par l'UCANSS à la couverture santé de ses salariés est donc **dans la fourchette** du **marché**. Il est à noter que le budget moyen de **l'échantillon étudié** (5 des 8 régimes étudiés) s'élève à **59 %**.

Régimes	UCANSS	Régime A	Régime B	Régime C	Régime D	Régime E	Régime F	Régime G	Moyenne des régimes étudiés
Participation Employeur	50%	40%	75%	n.c.	n.c.	60%	n.c.	60%	59%

## 2. Préconisations et perspectives d'évolution



- ❑ Le régime prévoit certaines garanties dites « **innovantes** » telles que la chirurgie laser ou les actes de préventions prévus par l'arrêté du 8 juin 2006.
- ❑ Au regard des garanties prévues par le régime de l'UCANSS, les remboursements des postes de **médecine courante** paraissent **légèrement en deçà** des coûts observés, notamment pour les médecins du secteur 2 qui pratiquent de forts dépassements.
- ❑ Dans ce contexte, les revalorisations forfaitaires apparaissent suffisantes.
- ❑ Il est à noter qu'à la différence d'autres régimes entrant dans ce benchmark, **le régime de l'UCANSS ne propose pas** de garanties au regard des « **Médecines Douces** » (ostéopathie, homéopathie...), qui correspondent à une **demande fréquente des bénéficiaires** des régimes complémentaires, à l'UCANSS comme ailleurs.